

Zoom sur :

Principaux points à noter :

- ❖ **Le Gouvernement a présenté un projet de budget rectificatif**
- ❖ **Bruxelles approuve le plan d'aides de la TAP sous la forme d'un prêt conditionné plafonné à 1,2 Md€**
- ❖ **Le moratoire sur les crédits bancaires est prolongé jusqu'au 31 mars 2021**
- ❖ **Le Gouvernement accorde des avantages fiscaux pour l'acquisition de microentreprises et de PME en difficulté**
- ❖ **Plusieurs pays Européens refusent d'ouvrir leurs frontières aux ressortissants Portugais**
- ❖ **A la demande du Portugal, la frontière avec l'Espagne restera fermée jusqu'au 1er juillet**

SITUATION ET MESURES ECONOMIQUES AU PORTUGAL

- **Le Gouvernement a présenté un projet de budget rectificatif**

Le budget rectificatif présenté par le Gouvernement le 9 juin dernier est en cours de discussion par l'Assemblée de la république et doit faire l'objet d'un vote final le 3 juillet. Il prévoit notamment les mesures suivantes :

- Rétablissement d'un crédit d'impôt extraordinaire pour l'investissement (CFEI II) qui avait été mis en œuvre en 2013. Il permettra aux entreprises de déduire de leur impôt sur les sociétés 20 % des dépenses d'investissement réalisées à partir de juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2021, avec un plafond maximal de dépenses éligibles de 5 M€. Pour bénéficier de ce crédit d'impôt, les entreprises seront tenues de ne pas licencier pendant trois ans ;
- Création d'une contribution de solidarité supplémentaire payée par le secteur bancaire pour financer la réponse à l'impact de la pandémie (qui représentera une recette estimée à 33 M€ en 2020) ;
- Hausse du budget du Système National de Santé de 500 M€ ;
- Transfert de 94 M€ aux aires métropolitaines de Lisbonne et Porto, ainsi qu'aux communautés intermunicipales (CIM), par le biais du Fonds pour l'Environnement, afin d'aider les transports publics à rétablir un niveau d'offre normal ;
- De nouvelles mesures pour le tourisme évaluées à 86 M€ : *Turismo de Portugal* va disposer d'une enveloppe de 20 M€ pour la promotion des routes aériennes et la valorisation de l'offre touristique portugaise. La mesure est destinée aux entreprises « *de production et de distribution touristique, dans les marchés où elles sont implantées* » et vise notamment « *la réalisation de campagnes marketing pour promouvoir les destinations régionales* ». La ligne de crédit pour les micro-entreprises touristiques sera également étendue, avec une augmentation de 40 M€, dont une partie sera convertie en subventions à fonds perdus. S'ajoute à cela un mécanisme de financement de 20 M€ pour les micro-entreprises et PME du secteur pour l'organisation d'évènements.

- **Bruxelles approuve le plan d'aides de TAP sous la forme d'un prêt conditionné plafonné à 1,2 Md€**

La Commission Européenne a conclu que le plan de soutien proposé par le Portugal était compatible avec les règles européennes de la concurrence en matière d'aides publiques, tout en permettant de fournir des liquidités à l'entreprise, très touchée par la crise. Cependant, du fait de la situation financière de *TAP* déjà dégradée avant la crise (sa dette atteignait 1,36 Md€ fin 2019), le dispositif n'a pas été évalué dans le cadre du régime exceptionnel encadrant les aides d'Etat de la Commission, mis en place pendant la crise. Par conséquent, l'accès au prêt est conditionné à la présentation d'un plan de restructuration de l'entreprise dans les 6 mois suivant son attribution si elle n'est pas en mesure de rembourser le prêt dans ce même délai. En outre, *TAP* devra également présenter un plan de viabilité à 10 ans incluant les grandes lignes de sa stratégie de financement, afin de donner de la visibilité aux investisseurs. Ce plan devrait inclure des mesures concernant la recapitalisation de l'entreprise dont les modalités pourraient potentiellement aboutir à un renforcement de la position de l'Etat portugais, le nouveau ministre des Finances, João Leão, ayant confirmé que le plan de restructuration pourrait inclure la conversion d'une partie du prêt en actions.

D'après le rapport sur le budget rectificatif le montant de 1,2 Md€ est un plafond, le prêt prévu cette année, s'élevant à 946 M€. Le reste servira à ajuster l'aide selon l'évolution de la situation du secteur aérien. L'attribution de l'aide sera conditionnée à un renforcement du contrôle de l'Etat sur la gestion financière de l'entreprise (l'Etat détient 50 % de l'entreprise mais son contrôle exécutif est assuré par deux hommes d'affaires, D. Neeleman et H. Pedrosa, qui détiennent 45 % des parts), dont la forme n'est pas encore connue.

Le Ministre de l'Infrastructure Pedro Nuno Santos a déclaré que le prêt ne sera accordé que si les actionnaires privés acceptent les conditions imposées. La "balle" est donc du côté des hommes d'affaires David Neeleman et Humberto Pedrosa, qui n'ont pas encore fait part de leur accord. Pour mémoire, un soutien public était attendu depuis plusieurs semaines, et avait fait l'objet de nombreuses spéculations ; la nationalisation de la compagnie avait notamment évoquée, sur fonds de tensions entre l'Etat et les actionnaires privés.

- **Le moratoire sur les crédits bancaires est prolongé jusqu'au 31 mars 2021**

Le Président de la République a promulgué un décret-loi qui prolonge le moratoire sur les crédits bancaires des familles, des entreprises, des institutions privées de solidarité sociale et d'autres entités de l'économie sociale, jusqu'au 31 mars 2021. Ce moratoire s'étend aux portugais émigrés et ses conditions d'accès sont assouplies : les méthodes de calcul prennent désormais en compte la baisse des revenus de l'ensemble du ménage et plus seulement de l'emprunteur. Il couvre également les crédits bancaires pour les dépenses d'éducation.

- **Le Gouvernement accorde des avantages fiscaux pour l'acquisition de micro entreprises et de PME en difficulté**

Les sociétés qui acquièrent des participations majoritaires dans des microentreprises et PME en difficulté pourront bénéficier d'un régime spécial de transfert de pertes fiscales, qui permettra aux nouveaux propriétaires de ces sociétés de déduire les pertes des sociétés achetées de leur impôt sur les sociétés, à condition que ce montant ne dépasse pas 50 % du bénéfice imposable.

L'entreprise acquise devra avoir été déclarée entreprise en difficulté en 2020 et l'acheteur devra s'engager à maintenir sa participation pendant 3 ans, sans licenciement et sans verser de dividendes. En cas de non-respect de ces règles, il sera soumis à un impôt sur les sociétés majoré d'un intérêt compensatoire de 10 points de pourcentage.

- **Plusieurs pays Européens refusent d'ouvrir leurs frontières aux ressortissants Portugais**

Face à la hausse du nombre de cas détectés au Portugal au cours des derniers jours, l'Autriche, Chypre, la Slovaquie, la Grèce, la Lituanie et la République Tchèque ont fermé leurs frontières aux personnes en provenance du Portugal. Le Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, Augusto Santos Silva, considère que ces mesures vont « à l'encontre des décisions prises par l'Union européenne » et souligne que le Portugal a détecté davantage de cas car « il a effectué beaucoup plus de tests que la plupart des pays européens ». Le Ministre a indiqué que le Portugal se réservait le droit d'appliquer le principe de réciprocité.

- **A la demande du Portugal, la frontière avec l'Espagne restera fermée jusqu'au 1^{er} juillet**

Fermée depuis le 16 mars, la réouverture de cette frontière donnera lieu une cérémonie, entre Caia et Badajoz, en présence des chefs d'Etat et de gouvernement des deux pays. Concernant les frontières aériennes, le Ministre de l'Administration Interne, Eduardo Cabrita, rappelle qu'elles n'ont jamais été fermées mais qu'il n'y avait que peu, voire pas, de vols du fait des décisions des compagnies aériennes et des restrictions de circulation. Le Gouvernement espagnol avait annoncé unilatéralement la réouverture des frontières avec le Portugal le 21 juin, une annonce à laquelle le Gouvernement portugais a réagi en faisant part de sa surprise, avant de s'accorder sur la date du 1^{er} juillet.

IMPACT ECONOMIQUE

- **Projet de budget rectificatif**

[Le projet de budget rectificatif](#) prévoit une récession de 6,9 % du PIB cette année suivi d'un rebond de 4,3 % en 2021. Le déficit public atteindrait 6,3 % du PIB, le plus important depuis 2011 (7,7 %), contribuant à l'augmentation de la dette publique qui devrait atteindre 134,4 % du PIB (+ 16 p.p., une hausse surtout liée à un « effet dénominateur » du fait de la récession). En 2021, le Gouvernement ambitionne de le ramener à 3 %, selon João Leão, le nouveau ministre des Finances.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires fiscales, António Mendonça Mendes, a annoncé que la charge fiscale devrait baisser en 2020 du fait de la crise. En raison de la baisse anticipée des recettes tirées des impôts indirects et directs (- 7,8 % par rapport à 2019) leur poids rapporté au PIB devrait diminuer : le poids des impôts indirects devrait représenter 14,9 % du PIB (15,2 % dans le budget de 2020) et celui des impôts directs, 9,6 % du PIB (9,9 % dans le budget 2020).

- **Banque Centrale Européenne (BCE)**

Selon [un article](#) publié le 17 juin par la BCE, le Portugal fait partie des pays de la zone euro les plus exposés à la réduction des exportations du secteur du tourisme, aux côtés de Chypre, Malte et la Grèce.

- **Sondage Bloomberg**

Selon un [sondage Bloomberg](#), réalisé auprès de 16 économistes issus de banques d'investissements internationales, la récession devrait atteindre 7,9 % du PIB en 2020 mais serait suivie d'un rebond marqué en 2021 à 5,1 %. Toujours selon leurs prévisions, la croissance devrait retomber autour de 1,9 % en 2022.

- **Banque du Portugal**

Dans son [bulletin économique du 16 juin](#), la Banque du Portugal prévoit une récession de 9,5 % en 2020, suivie par une reprise de + 5,2 % en 2021 et de + 3,8 % en 2022. Le taux de chômage atteindrait 10,1 % cette année du fait d'une baisse de l'emploi de 4,5 %, puis 8,9 % en 2021 et 7,6 % en 2022.

En termes d'exportations, l'institution prévoit une baisse de 25,3 % en 2020, puis une progression de 11,5 % en 2021 et de 11,2 % en 2022. Les importations devraient, quant à elles, chuter de 22,4 % cette année, augmentant ensuite de 13,5 % en 2021 et de 8,5 % en 2022.

La Banque du Portugal rappelle les incertitudes attachées à tout exercice de prévision dans le contexte et expose en annexe un scénario plus dégradé, fondé sur l'apparition d'une deuxième vague de contamination qui nécessiterait un rétablissement des mesures de confinement mises en œuvre ce printemps. Dans ce scénario, la récession atteindrait 13,1 % en 2020 et ne serait suivie que d'une reprise très limitée et progressive (+ 1,7 % en 2021 et + 3,5 % en 2022).

- **Eurostat**

Selon [Eurostat](#), l'économie portugaise s'est contractée de 2,3 % au premier trimestre de l'année par rapport à la même période de 2019 du fait de la crise, soit la 8^{ème} plus forte baisse parmi les pays de la zone euro.

- **Banque du Portugal / INE**

Les [résultats de l'Enquête Rapide et Exceptionnelle sur les Entreprises \(COVID-IREE\)](#) indiquent une amélioration de la situation des entreprises au cours de la première moitié du mois de juin coïncidant avec la mise en œuvre progressive des mesures de déconfinement. Le pourcentage d'entreprises en activité est passé de 92 % dans la deuxième quinzaine de mai à 95 % dans la première quinzaine de juin. La hausse des entreprises en activité est surtout marquée dans le secteur du logement et de la restauration passant de 59 % à 77 %, un chiffre cependant inférieur aux autres secteurs,

- **INE - impact de la crise sur le commerce extérieur au mois d'avril**

L'Institut National de Statistiques (INE) a [publié les chiffres](#) du commerce extérieur en avril qui illustrent l'ampleur de l'impact des mesures de confinement. Les exportations nationales ont ainsi chuté de 39,8 % en avril, reflétant « *les contraintes à l'activité économique déterminées par des mesures visant à contenir la propagation de la pandémie* ». Les ventes vers l'Espagne, la France et l'Allemagne, les trois principaux partenaires du Portugal (plus de la moitié de ses exportations en 2019), ont baissé d'environ 44 %. Au cours de la même période, les importations ont diminué de 39,1 % ; cette baisse plus contenue que celle des exportations a entraîné une aggravation du déficit de la balance commerciale des biens, qui s'est dégradé de 672 M€ au cours du mois d'avril 2020, par rapport au même mois de 2019, atteignant 1,13 Md€.

Responsable de la publication : Stanislas Godefroy

Ambassade de France à Lisbonne,
Service économique
R. Santos-O-Velho 5,
1249-079 – Lisbonne



Internet : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/PT>

Suivez-nous sur Twitter : @FR_Eco_Iberica

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Lisbonne

Rédigé par : Louis Diéval

Abonnement/désabonnement :
lisbonne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

LIENS INTERNET UTILES

Sur les mesures prises en France :

Site du ministère de l'économie et des finances :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb>

Site du ministère du travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

Pour les investisseurs en France et les entreprises françaises exportatrices :

Sites de Business France :

<https://www.plateforme-attractivite.com/sommaire-choose-france/>

<https://www.businessfrance.fr/information-coronavirus-covid-19>

<https://www.teamfrance-export.fr/infos-pays-covid-19#>

Sur les mesures prises et la conjoncture au Portugal :

Site dédié à la réponse des autorités publiques au Covid-19 (« *Estamos on* ») :

<https://covid19estamoson.gov.pt/medidas-de-apoio-emprego-empresas/>

IAPMEI : <https://www.iapmei.pt/Paginas/Medidas-de-apoio-as-empresas-relacionadas-com-o-im.aspx>

Confédération portugaise des entreprises : <https://cip.org.pt/covid-19-informacoes-as-empresas/>

Chambre de commerce et d'industrie luso-française : <https://www.ccilf.pt/coronavirus-actualites.html>

Indicateurs de conjoncture - site du Cabinet de Stratégie et d'Etudes (GEE) du ministère de l'économie :

<https://www.gee.gov.pt/pt/destaques/30014-covid-19>

Rapport de Informa D&B sur l'impact de la crise sur l'économie portugaise :

<https://biblioteca.informadb.pt/read/document.aspx?id=2624>

Sur les mesures de protection recommandées :

Au Portugal : manuel de la Direction générale de la santé :

<https://www.dgs.pt/documentos-e-publicacoes/saude-e-trabalho-medidas-de-prevencao-da-covid-19-pdf.aspx>

Recommandations de l'Autorité pour les Conditions de Travail (ACT) :

[https://www.act.gov.pt/\(pt-PT\)/Itens/Noticias/Documents/19_MEDIDAS-280420.pdf](https://www.act.gov.pt/(pt-PT)/Itens/Noticias/Documents/19_MEDIDAS-280420.pdf)

En France : fiches du ministère du travail pour aider à la mise en œuvre des mesures de protection :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

Sur les mesures prises par l'Union européenne :

https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/economy_fr

Un suivi du secteur agricole ibérique est disponible sur le site de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/International/Exporter-vers/Coronavirus/Espagne-Portugal>